CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E82193** **VALABLE JUSQU'AU** **26/11/2027**

ÉDITÉ LE 20/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1994

Raison sociale : AGESIBAT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/06/2024

Capital : 60 000

9 RUE LOUIS DAGUERRE
BLUSSIÈRES SUD
85190 AIZENAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 1994B00152

Siret : 394 405 690 00014

Téléphone : 02 51 48 31 95 **Fax :**

Portable : 06 79 54 79 30

Code NACE : 4399C

Responsabilité légale :
YANNIS ROUSSEAU (751 931 833) / ROUSSEAU YANNIS PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 5421636

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 77401052

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 77401052

Site Internet : http://www.agesibat.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

E-mail : contact@agesibat.fr

Effectif moyen : 36 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 7 545 034 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	36	26/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/10/2026 17:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.